

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 1

Artikel: La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE PREMIÈRE POUR LA PROTECTION CIVILE

Engagement de la PCi lors de la Coupe du monde de ski

OFPP. La protection civile a pris la relève de l'armée pour soutenir l'organisation de la Coupe du monde de ski d'Adelboden, qui a eu lieu les 7 et 8 janvier 2006. Plus de 500 membres de la protection civile de trois cantons se sont engagés dans les travaux de préparation et de remise en état.

Des personnes astreintes à servir dans la PCi d'Adelboden et de la région de Frutigen étaient déjà sur place depuis le 5 décembre 2005 pour soutenir l'organisation de la Coupe du monde. Cette première équipe a été remplacée le 26 décembre par quelque 120 membres de la protection civile de la région de Thoune-Ouest. Dès le 2 janvier, près de 170 personnes venant de la protection civile du canton de Bâle-Campagne ont pris la relève et, durant la semaine qui a suivi la Coupe du

monde, c'était la protection civile soleuroise qui a participé aux travaux de démontage et de remise en état.

Les membres de la protection civile ont participé avant tout au montage et au démontage des tribunes et de la tente de fête installées pour l'occasion; ils étaient aussi chargés de tâches dans le domaine de la régulation du trafic. La première semaine de janvier, ils étaient en outre fortement mis à contribution pour assurer la sécurité sur les pistes.

L'armée ne peut aujourd'hui plus répondre, avec ses effectifs sensiblement réduits, à toutes les demandes de soutien pour des manifestations sportives ou culturelles. L'ordonnance réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles ou d'activités hors du service (OEMC) prévoit expressément, entre autres conditions, que la



PHOTO: M. FLÜCKIGER

troupe ne peut être engagée lors d'événements civils que s'il est établi que la protection civile, notamment, ne peut apporter l'aide requise. □

DOMAINES COORDONNÉS

La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC)

ComABC. Une protection poussée contre les risques nucléaires, atomiques (A), biologiques (B) et chimiques (C) susceptibles de menacer la population suisse et ses bases d'existence se révèle de plus en plus nécessaire. Avec la Commission fédérale pour la protection ABC, le Conseil fédéral, les autorités et les organisations concernées disposent d'un comité de consultation réunissant des spécialistes en la matière.

Afin de pouvoir agir rapidement et efficacement en cas d'événement ABC, il est nécessaire de prévoir de nombreuses mesures et d'en vérifier régulièrement l'utilité et l'actualité. Ce type d'événements survient généralement avec un délai de préalerte très court, voire inexistant. Il faut donc réagir très rapidement, et ce d'autant plus lorsque les dommages sont importants. Durant cette phase, il n'est pas fait de différence entre les événements d'origine technique, naturelle, criminelle, terroriste ou même guerrière.

C'est la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC), dont les 20 membres sont choisis par le Conseil fédéral, qui gère les préparatifs. La ComABC est secondée par 120

scientifiques, industriels, hommes politiques, membres de l'armée et de l'administration, qui mettent leur savoir à sa disposition. Les membres de la ComABC effectuent régulièrement des appréciations de la situation, qui renseignent sur l'évolution de la situation ABC, les conséquences que cela pourrait entraîner et les éventuelles mesures requises. Il est également fait appel aux réseaux et aux contacts internationaux spécialisés. Les interlocuteurs

Domaines coordonnés

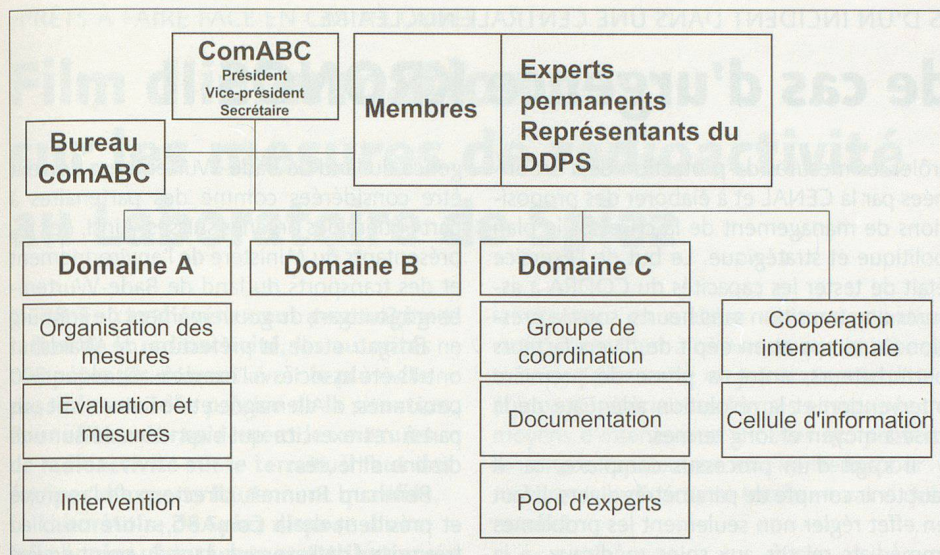
OFPP. La gestion des catastrophes et d'autres situations d'urgence nécessite l'intervention ciblée d'organisations et d'institutions les plus diverses. Dans le but de coordonner les planifications et les préparatifs des différents organes concernés, ont été créés, entre autres, les «domaines coordonnés» qui permettent d'assurer une étroite collaboration à l'échelon fédéral et avec les cantons. La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) est l'un des domaines coordonnés.

sont en premier lieu le Conseil fédéral, les cantons, les autorités et les organisations, mais aussi le public. Bernhard Brunner est le président de la ComABC jusqu'au 31 mars 2006. Martin Baggenstos prendra ensuite le relais. Marco Brossi est le vice-président. Le président est assisté dans son travail par un secrétaire scientifique (Christian Fokas) et par un comité, le bureau de la ComABC. L'organigramme de la ComABC est représenté à la page suivante.

L'exemple des centrales nucléaires

Les moyens financiers à disposition permettent d'élaborer des plans de protection et d'urgence afin de pouvoir prendre les mesures les plus efficaces dans diverses situations. Il ne fait pas de doute que les mesures et les organisations d'intervention en cas d'urgence doivent être testées dans le cadre d'exercices périodiques. Ainsi, dans le domaine des centrales nucléaires, ces exercices et le rythme de ces derniers sont fixés par les directives de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), documents fondés eux-mêmes sur des lois et d'autres bases légales.

Il convient d'organiser tous les deux ans un exercice général de protection en cas d'urgence avec une centrale nucléaire de Suisse. Chaque centrale doit ainsi effectuer un tel exercice tous les huit ans, en plus de nombreux autres tests. C'est la preuve que les autorités, de même que les personnes et les organisations responsables de la gestion des cas d'urgence prennent très au sérieux la



Organigramme de la Commission fédérale pour la protection ABC.

question de la sécurité des centrales nucléaires. Ces exercices offrent également l'occasion de garantir que les exploitants font le maximum pour assurer la sécurité de leurs centrales nucléaires.

Projet de protection ABC au niveau national

Le 11 décembre 2003, la ComABC a été chargée par la direction du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'élaborer une conception nationale de protection ABC. Etant donné que plusieurs départements sont impliqués dans la protection ABC, le chef du DDPS a présenté une note de discussion aux membres du Conseil fédéral. L'ensemble du Conseil fédéral a approuvé le projet par décision du 6 février 2004.

Un rapport d'avant-projet, qui consistait en une analyse de la situation en matière de protection ABC au niveau national, a été terminé en juin 2004. Il a été ensuite soumis à la direction du DDPS. Début août 2004, le projet «Protection ABC au niveau fédéral» a pu démarrer.

Lors de la première phase, durant laquelle il s'agissait de déterminer l'état actuel en matière de protection ABC au niveau national, les conclusions de l'avant-projet ont été reprises et approfondies. Puis les objectifs suivants ont été fixés en vue de l'élaboration du projet définitif:

- mise au point et examen des conceptions et des stratégies,
- définition des responsabilités dans le domaine ABC,
- optimisation de la coordination de l'intervention,
- coordination de l'instruction et
- vérification et adaptation de la logistique et du matériel.

Les membres de l'organisation du projet se sont ensuite répartis en six groupes afin de traiter des thèmes spécifiques. Il s'est agi de définir et de formuler:

- un catalogue de scénarios,
- les objectifs de la protection,
- les tâches et activités des acteurs de la protection ABC,
- les aspects internationaux de la protection ABC,
- la gestion des événements dans l'industrie et
- la logistique, le matériel et l'infrastructure.

Sur la base des résultats de l'état des lieux, il a été possible de fixer les objectifs, les activités et les principes de la future protection ABC et d'analyser les scénarios de manière détaillée. On a réfléchi à la manière dont les événements devraient être gérés maintenant et à l'avenir. La conjugaison de ces deux éléments, à savoir la protection ABC à venir et l'analyse des scénarios, a permis de formuler à quoi devrait ressembler la protection ABC dans l'idéal.

Conception de la protection ABC au niveau national

L'élaboration de la conception intitulée «Protection ABC au niveau fédéral», sur la base de cet «état idéal», a été terminée en novembre 2005. Le rapport final, accompagné des propositions et recommandations, a pu être transmis courant janvier 2006 à la direction du DDPS.

Le projet contribuera à ce que l'on fasse un meilleur usage des synergies et des faibles ressources dont dispose le domaine ABC. Parallèlement, il s'agira aussi d'améliorer la coordination des travaux en situation normale et la disponibilité opérationnelle en situation de crise.

Pour toute information supplémentaire, consulter l'adresse Internet: www.komabc.ch □

L'OFPP A REÇU TROIS CERTIFICATS

Triple certification pour l'Office fédéral de la protection de la population

OFPP. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a obtenu la certification des trois normes ISO 9001 (gestion de la qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité au travail). Après une intense préparation et un audit à plusieurs niveaux, la remise du certificat a eu lieu à l'hôtel de ville de Berne à l'occasion du rapport annuel de l'OFPP.

Comme toute entreprise, l'OFPP tient à satisfaire ses clients. Pour ce faire, les divisions qui le composent, à savoir le Laboratoire de Spiez, la Centrale nationale d'alarme, l'Instruction, l'Infrastructure et le Support ont besoin de s'appuyer sur des processus de travail et de conduite optimaux. Dans cette optique, le Conseil de direction a ordonné, en 2003 déjà, la mise en place d'un système de gestion intégré. Le projet traite de la qualité, de l'environnement et de la sécurité

à tous les niveaux (processus de conduite, de support et processus centraux).

Le personnel de l'office a été étroitement associé à la mise au point du système. Ses efforts ne s'arrêtent pas avec la réussite de l'examen et la certification par les experts de la SQS, l'Association suisse pour systèmes de qualité et de management. Le travail accompli permet bien plutôt de mettre en place les bases nécessaires pour un processus d'amélioration permanente.

Alfred Urfer, membre de la direction de la SQS, a remis les trois certificats pour les domaines de la gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité au travail au directeur de l'OFPP Willi Scholl, dans le cadre d'une cérémonie organisée à l'hôtel de ville de Berne.

Renseignements: Peter Hunziker, direction du projet «Système de gestion intégré», OFPP, téléphone 033 228 18 30. □